

Le 29 octobre 2024

## Assurance vie facultative de Coughlin

Le STTP est heureux d'annoncer que, pour une durée limitée, vous pouvez obtenir une assurance vie supplémentaire pour vous et votre conjointe ou conjoint, et ce, sans avoir à remplir de questionnaire médical. De plus, aucune preuve d'assurabilité n'est requise!

En plus de la protection de base offerte par le STTP, cette offre permet à tout membre en règle du STTP d'augmenter sa couverture d'assurance vie personnelle de :

- **150 000 \$ pour les membres du STTP;**
- **50 000 \$ pour les conjointes et conjoints.**

Pour profiter de cette offre, rien de plus simple : vous n'avez qu'à nous retourner le formulaire de demande ci-joint dûment rempli, **au plus tard le 30 novembre 2024.**

Une assurance vie facultative est un outil précieux pour se préparer aux imprévus. Il vous offre, à vous et à votre famille, une protection financière et de la tranquillité d'esprit dans les moments les plus difficiles.

De plus, les membres qui souscrivent à l'assurance vie facultative du STTP ont automatiquement droit à une assurance contre les maladies graves de 5 000 \$. Cette protection vous est offerte tout à fait gratuitement par le fonds d'assurance en fiducie du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Si vous avez des questions, communiquez avec Coughlin, qui est l'administrateur du régime, au 1-888-304-2894, ou par courriel à [CUPW@coughlin.ca](mailto:CUPW@coughlin.ca), ou consultez le site [www.coughlin.ca/cupw](http://www.coughlin.ca/cupw).

Solidarité,

Beverly Collins  
Secrétaire-trésorière nationale

/cb cope 225  
/mn scfp 1979  
2023-2027/Bulletin 130

Scan here to see recent bulletins >

